



# Conseil Communautaire Séance du 30 mars 2022

## Compte-rendu

---

### ➤ Vérification du quorum

Le Président note les excusés :

Alain BIZZOTTO (procuration à Marie Josèphe LORENZI),  
André MARTHEY (procuration à Daniel CLERC),  
Stéphanie POIROT (procuration à Daniel CLERC),  
Paul SEGUIN (procuration à Alain BUCHOT),  
Laurent MURET (procuration à Nelly MOUGENOT)  
Robert BADALAMENTI,  
Jean-Marie RONDEY,  
Jean-François LAVALETTE,  
Eliane BOUCARD,  
Hugo WALZ,  
Claude ARMBRUSTER,  
Céline ADAM.

Il note que le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte et le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

### ➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Alain ELKANN, délégué communautaire d'Athesans-Etroitefontaine, a été élu secrétaire de séance.

Le Président remercie l'assemblée d'être présente pour cette séance spéciale du Conseil communautaire. Il fait part de la rencontre avec Monsieur Sébastien DUMOND, Directeur de l'ESAT de Villersexel, il y a un an car il recherchait des parcelles sur la ZA du Martiney. Le lien

s'est noué et les échanges ont porté sur ce projet et sur un partenariat entre la CCPV et l'ESAT. Il passe ensuite la parole à M. DUMOND pour se présenter et exposer son projet.

## **INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES**

### **1 – 30032022 – Présentation de l'ESAT de Villersexel par Monsieur Sébastien DUMOND, Directeur**

*M. Sébastien DUMOND, Directeur de l'ESAT de Villersexel, présente cet établissement, son fonctionnement, ses activités ainsi que le projet de nouveau bâtiment sur la ZA du Martiney.*

**Le support projeté en séance est annexé au présent compte-rendu.**

Le Président déclare que la présentation donne un tour d'horizon des activités de l'ESAT, de la dimension écologique et de transition énergétique, de l'inclusion qui en font un projet exemplaire pour le territoire.

Monsieur DUMOND précise qu'il a rencontré la CCPV car il recherchait des parcelles et non pas pour avoir une subvention car l'ESAT a de bons résultats financiers. Il a également recherché d'autres co-financements et a répondu à l'appel à projets de la Région de Bourgogne-Franche-Comté. Dans le cadre de cet appel à projets régional, il a demandé 500 000 € en investissement et 130 000 € en matériel. Des contacts ont également été pris avec le Département de la Haute-Saône et avec l'ARS.

Madame LORENZI demande quelle sera la surface du bâtiment ?

Monsieur DUMOND répond que la surface sera d'environ 1 000 m<sup>2</sup> (800 m<sup>2</sup> chauffés et 200 m<sup>2</sup> non-chauffés).

Monsieur VAUGIER demande si l'augmentation du coût des matières premières a été intégrée ?

Monsieur DUMOND répond que l'architecte le prend en compte. Le prix du bois varie plusieurs fois par jour. Concernant les matériaux biosourcés, notamment la paille, si des acteurs du territoire peuvent la produire, ce serait parfait.

Monsieur VAUGIER demande si l'ESAT pense retenir des entreprises locales pour réaliser les travaux ?

Monsieur DUMOND répond que ce serait en effet l'idéal.

Monsieur BOYER demande où seront installées les serres ?

Monsieur DUMOND répond qu'il y a plusieurs options. Soit devant le bâtiment soit réserver 3 parcelles supplémentaires pour les installer.

L'idée est également que les équipes de l'ESAT puissent réaliser 1 partie des travaux de construction des lieux de stockage. Des discussions sont en cours avec PRO-BTP à ce sujet.

Monsieur THILY indique qu'il faudra réfléchir à 1 sens de circulation pour orienter le flux de véhicules sur la ZA du Martiney.

Le Président et M. DUMOND répondent qu'il faudra effectivement avoir une réflexion à ce sujet.

## **2 – 30032022 – Aides à l'immobilier d'entreprises – Programme accélérateur à projets d'investissement Economie sociale et solidaire de la Région de Bourgogne-Franche-Comté – Octroi d'une subvention d'investissement de 200 000 € à l'ESAT de Villersexel**

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises entre le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de communes du Pays de Villersexel prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2022,

Vu le règlement d'intervention régional 40.19 : Accélérateur à projets d'investissement ESS adopté par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 9 avril 2021,

Vu le régime d'aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises, prolongé par la sixième modification de l'encadrement temporaire le 18 novembre 2021 SA.100959 – France – COVID-19 : Amendement aux régimes SA.62102, SA.56709, SA.56985, SA.56868, SA.57219, SA.57367, SA.57695, SA.57754 et SA.60965,

Le Président explique que le projet de l'ESAT de Villersexel présente un grand intérêt pour le territoire :

- Il participe à la transition écologique
- Il participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Il participe à l'inclusion numérique
- Il permettra d'accueillir la Maison France services sur au moins une partie du temps
- Il permettra de créer un pôle de services sur la ZA du Martiney avec la Maison médicale de Villersexel et la cuisine de Villersexel

Ainsi, les habitants du territoire pourront se rendre à la Maison France services et à la maison médicale au cours d'un même trajet. La maison médicale de Villersexel pourra également profiter des espaces partagés du nouveau bâtiment de l'ESAT (salle de formation numérique par exemple).

L'ESAT de Villersexel déposera très prochainement la demande de permis de construire. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2022 pour une ouverture à l'horizon 2024-2025.

Pour que ce projet se concrétise, la Communauté de communes du Pays de Villersexel doit apporter un co-financement de 200 000 € sous la forme d'une aide à l'investissement. Ce co-

financement permettant à l'ESAT de bénéficier du programme accélérateur à projets d'investissement ESS de la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit une subvention d'investissement de 500 000,00 €.

En termes de recettes, le nouveau bâtiment suppose l'achat de 3 parcelles de la ZA du Martiney soit 70 000 €. L'ESAT envisage également d'en réserver 3 supplémentaires, ce qui porterait le produit de la vente à 140 000 €.

Il propose qu'une aide à l'investissement de 200 000 € soit octroyée à l'ESAT de Villersexel.

Le Président ajoute qu'il a rencontré le Docteur Marie-Paule PERLES, Président de la Communauté professionnelle Territoire de santé (CPTS) du Pays Luron, qui comprend le Pays de Villersexel. La Maison médicale de Villersexel souhaite accueillir de nouveaux professionnels de santé et s'étendre. Elle serait également favorable à l'accueil d'une pharmacie sur la ZA du Martiney, ce qui ferait de cette zone un pôle de services médico-sociaux.

Pour être partenaire, il faut co-financer à hauteur de 200 000 €. Le bureau communautaire s'est penché hier soir sur les modes de financement. Les ventes de parcelles y contribuent. Il y a également le coût de fonctionnement de la Maison France services (estimé à 100 000 € annuels) qui serait diminué de moitié.

Monsieur BUCHOY ajoute qu'il ne s'agit pas simplement d'une subvention, c'est 1 partenariat avec un acteur de l'économie sociale et solidaire. Les 4 sites implantés sur le territoire (MAS, ESAT, Cuisine et MECS de Moimay) sont des employeurs importants. En région Bourgogne-Franche-Comté, l'économie sociale et solidaire représente 12% des emplois. Sur notre territoire, c'est entre 24 et 25%. Ces emplois sont non-délocalisables. Le projet de l'ESAT est emblématique. Il pourrait marquer le territoire, devenir un étendard, être une vitrine.

Monsieur DEMEUSY demande comment financer les 60 000 € ?

Le Président répond que le permis de construire sera déposé en juin. Le démarrage des travaux interviendra fin 2022. La vente des terrains et la diminution du coût de fonctionnement de la Maison France services contribueront à financer.

Monsieur DAVID ajoute qu'il s'agit d'une subvention d'investissement. En investissement, la Communauté de communes a encore un peu de marges de manœuvre. Cela rejoint les discussions en CLECT concernant les fonds de concours. Pour financer les 60 000 €, il y a aura un effort de trésorerie à faire qui nécessitera sans doute de reporter d'autres dépenses.

Monsieur VAUGIER demande si ce projet apportera de la taxe foncière et de la CFE ?

Monsieur DAVID répond que oui. Le nouveau bâtiment sera ajouté aux bases fiscales et apportera des recettes fiscales au titre de ces taxes.

Monsieur RICHARD s'interroge sur la demande de la Région. La subvention doit-elle être versée rapidement ?

Le Président répond que la Région veut un soutien formel de l'organe délibérant de la Communauté de communes. Le versement de la subvention interviendra en son temps au regard de factures acquittées par l'ESAT quant les travaux auront commencé.

Monsieur FOURNIER s'interroge sur l'intérêt du projet ?

Le Président répond que le projet est global. Il faut prendre en compte le côté financier mais ne pas s'y arrêter.

Monsieur FOURNIER demande quel sera le montant du loyer demandé par l'ESAT ?

Le Président répond que ce sera l'objet de discussions à venir. Nous ne le connaissons pas encore.

Pour Monsieur NOUVEAU, il faut un engagement de l'ESAT pour que les 6 parcelles soient achetées.

Monsieur PETREMENT partage ce point de vue. Les parcelles sont difficiles à vendre. Un engagement est nécessaire.

Pour Monsieur MAGAGNINI, il ne faut pas prendre pour acquis l'achat des 6 parcelles. Il n'y a pas d'engagement de l'ESAT à ce jour.

Monsieur BUCHOT précise que le projet de l'ESAT comporte une salle de formation qui sera utile au territoire, notamment pour former des stagiaires accueillis à la Maison médicale. L'enjeu n'est pas seulement 60 000 € ou le montant d'un loyer.

Pour Monsieur NOUVEAU, une crainte est compréhensible car le coût du co-financement, 200 000 €, est important.

Pour Monsieur SAILLEY, ne pas vendre ces parcelles aura un coût car un déficit se reporte d'année en année sur la budget annexe de la ZA de Villersexel qu'il faudra couvrir le jour de sa clôture. En outre, un moment viendra où la ZA du Martiney ne sera plus aux normes et les terrains plus vendables.

Le Président précise que si l'ESAT achète 3 parcelles, il restera 5 parcelles disponibles. S'il en achète 6, il en restera 2.

Monsieur RICHARD ajoute que c'est l'opportunité de vendre des terrains de cette zone, ce qui n'est pas arrivé depuis 10 ans.

Madame CLERC déclare que c'est un projet intéressant pour développer la zone du Martiney mais il ne faut pas délaisser la zone du grand fougeret et trouver une solution pour financer son aménagement.

Le Président répond que M. VUILLER de la Banque populaire a été sollicité pour étudier les facilités de paiement dont pourrait bénéficier la Communauté de communes pour les travaux de la zone du grand fougeret.

Monsieur VAUGIER demande, au regard du coût du service technique intercommunal, quel sera le recours à l'ESAT ?

Le Président répond que l'ESAT peut apporter une aide en période de travaux d'espaces verts ainsi que participer à l'entretien et au gardiennage du Gymnase.


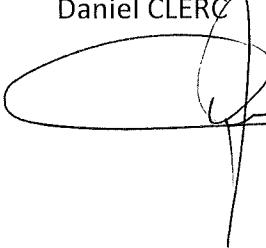
**VOTE : le Conseil communautaire se prononce favorablement au projet de l'ESAT de Villersexel à l'unanimité et souhaite un engagement de sa part à acquérir 6 parcelles.**

### Questions diverses

Le Président remercie les membres du Conseil communautaire d'être réunis autour de ce projet et leur donne rendez-vous à la séance du 12 avril.

Clôture de la séance à 20h15

Le Président,  
Daniel CLERC



Le secrétaire de séance,  
Alain ELKANN

